

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe ». Le territoire du SAGE s'étend sur près de 3000 km². Il regroupe 277 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Champagne-Ardenne et Picardie). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

La vie du SAGE en 2015

2015 est la deuxième année de mise en œuvre du SAGE.

- **Prise en compte du SAGE dans les documents devant être compatibles avec ses objectifs**

10 dossiers loi sur l'eau et 1 dossier d'intérêt général ont été soumis à l'avis de la CLE (cf. annexe 1).

1 dossier ICPE a également été transmis à la CLE. Un courrier a été envoyé aux DREAL en charge de l'instruction des dossiers ICPE. Il demande que la CLE soit informée des dossiers ICPE du territoire bien que les services de l'Etat n'aient pas obligation à consulter la CLE. La DREAL Picardie a répondu favorablement à cette demande. La DREAL Champagne-Ardenne n'a pas formulé de réponse.

Le partenariat avec le service urbanisme de la DDT de la Marne se poursuit : une note reprenant les objectifs du SAGE avec lesquels les documents d'urbanisme doivent être compatibles et une cartographie des zones humides sont communiqués dans le cadre des porter à connaissance (22 documents d'urbanisme concernés). Un fonctionnement similaire a été mis en place en fin d'année avec le service urbanisme de la DDT des Ardennes. Pour l'Aisne, le SAGE n'est pas consulté dans le cadre des porter-à-connaissance.

D'autre part, un guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme est en cours de réalisation.

La CLE a également formulé un avis sur le projet de schéma des carrières de l'Aisne et sur le projet de SDAGE Seine Normandie 2015-2021.

- **Mise en œuvre des actions**

Le Contrat global d'actions « Suipe-Loivre », contrat d'application du SAGE, a été signé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans. Il comporte des actions visant à atteindre les objectifs du SAGE.

- **Structure porteuse de SAGE**

Le SIABAVE a lancé une étude de gouvernance visant à définir l'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI et du portage du SAGE.

La CLE

- **Les réunions plénières**

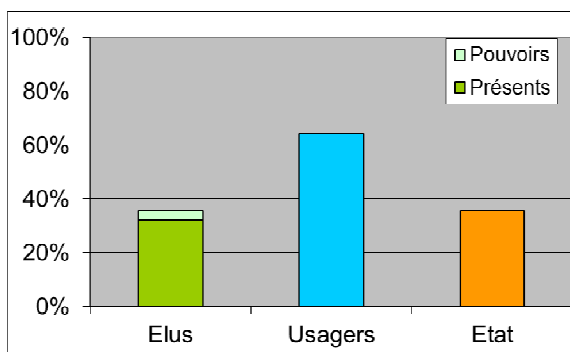
Au cours de l'année 2015 la CLE s'est réunie à une reprise en séance plénière.

Le taux de participation est de 43% (dont 2% de pouvoirs). Ce taux est inférieur à celui de l'année passée (60%).

- 22^{ème} réunion - Février

Ordre du jour :

1. Présentation des résultats de l'étude zones humides
2. Validation du rapport d'activités de la CLE
3. Election d'un membre du bureau
4. Présentation des projets de SDAGE et de PGRI



Participation à la 22^{ème} réunion de CLE

- **Bureau**

Le bureau de la CLE s'est réuni à 6 reprises. Ses principaux travaux ont été de rendre les avis de la CLE sur les dossiers loi sur l'eau.

Les perspectives 2016

- **Prise en compte du SAGE dans les documents devant être compatibles avec ses objectifs**
- **Mise en œuvre des actions**

Un nouveau contrat global d'actions « Vesle marnaise », contrat d'application du SAGE, va être signé début 2016.

- **Structure porteuse de SAGE**

Suite aux résultats de l'étude de gouvernance lancée par le SIABAVE, il conviendra de créer la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE.

Annexe 1 : Liste des dossiers soumis à l'avis de la CLE

Types de dossiers	Nombre	Avis de la CLE
Exploitation de forages	1	Conformité supposée
Travaux sur un pont	1	Conformité supposée
DIG pour la plantation de haies sur un bassin versant	1	Compatible avec réserve
Exploitation d'une carrière	1	Conformité à prouver
Valorisation agricole de boues de station d'épuration	1	Conformité supposée
Création d'une parcelle piétonne au-dessus d'un cours d'eau	1	Conforme avec réserve
Projets immobiliers, parc d'activité, ZAC...	2	Conformes
Création d'une zone humide artificielle	1	Non conforme
Renouvellement de DIG pour des travaux d'entretien de cours d'eau	1	Conforme
Création d'un passage busé sur cours d'eau	1	Conforme avec réserve